

Festivités du 14 Juillet organisées par le comité des Fêtes

TINCQUES

Dimanche 13 juillet 2025

15H Place de la gare

Structure gonflable

Jeux anciens

Concours de pétanque

A partir de 13h30

Animations sportives au city stade

par les associations locales

19 H à la salle des fêtes

Remise de récompenses aux diplômés

Repas froid

Suivi d'une soirée

MENU

REPAS FROID + DESSERT

BOISSON NON COMPRISE

ADULTES 5€ X..... NBRES DE PERSONNES

ENFANTS GRATUITS (-12 ANS) X..... NBRES DE PERSONNES

RÉSERVATIONS AVANT LE 4 JUILLET AUPRÈS DE

DROLET VIRGINIE 1 RUE PRINCIPALE G2127 TINCQUES

06 478 74 144

VOUS ÊTES PLACÉS À TABLES AU FIL DES ARRIVÉES

Stationnement gênant sur les trottoirs

L'encombrement des trottoirs constitue un obstacle dangereux pour les piétons, les poussettes, et notamment pour les enfants et les personnes âgées qui sont obligés de faire un écart sur la route.

L' article R 417-11 du Code de la route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique ; Il en découle que la responsabilité du propriétaire du véhicule peut être engagée en cas d'accident.

Pour la sécurité de tous : LIBÉREZ LES TROTTOIRS !



Les chats errants dans la Commune



Comme expliqué dans le numéro d'octobre 2024, la multiplication incontrôlée des chats est une source de nuisance pour la population.

C'est ce qui se produit dans un quartier de Tincques où les animaux qui circulent en nombre occasionnent des désagréments tels que dégâts dans les jardins, déjections multiples, animaux qui s'aventurent sous les voitures ou dans les maisons à la recherche de nourriture.

Cette situation est la conséquence directe de particuliers qui nourrissent occasionnellement ces chats sans assumer les responsabilités qui en découlent.

Face à ce problème, la réglementation en vigueur attribue la responsabilité de la divagation des animaux au maire de la commune.

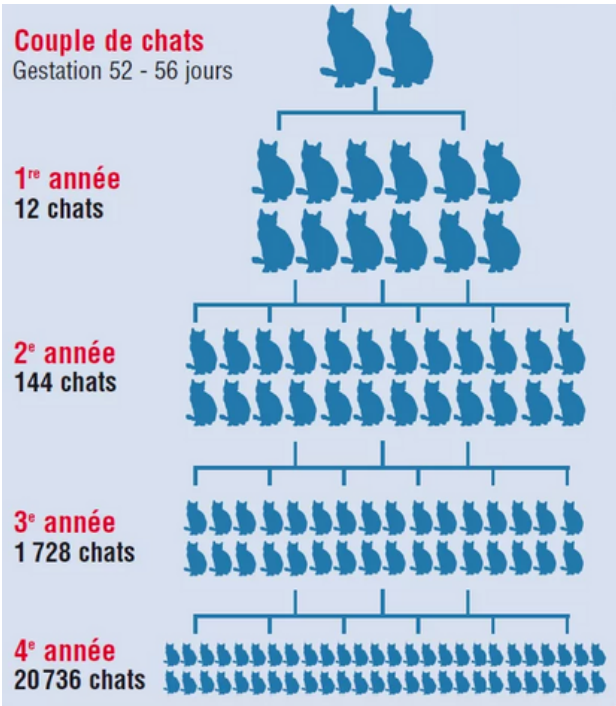
En effet, L'article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime stipule : « Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, afin de procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L 212-10.

Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite "association".

C'est ainsi qu'une convention a été établie pour l'année 2025 avec la SPA afin de mettre en œuvre une campagne de stérilisation permettant de capturer ces animaux, de les identifier, de les faire stériliser par un vétérinaire puis les remettre en liberté sur le lieu de capture.

Cette opération a naturellement un coût, une subvention de 800€ a été votée à cet effet.

Une campagne sera donc prochainement mise en œuvre par arrêté municipal qui définira la zone concernée ainsi que la période de capture, et les riverains seront informés individuellement dans leur boîte aux lettres.



Tincq'infos

NUMÉRO 2
JUIN 2025

Votre Rendez-vous d'informations

PRÉSERVER L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE UN CHANTIER PATRIMONIAL D'ENVERGURE

Située au cœur du village, l'église Saint-Hilaire est un bâtiment emblématique du patrimoine communal. Fragilisée par le temps et les intempéries, elle fait aujourd'hui l'objet d'une attention toute particulière de la municipalité.

Les récents hivers ont mis en lumière un état de dégradation préoccupant : chutes de mortier, fissures au niveau du clocher, infiltrations d'eau, vétusté des couvertures en fibrociment, et altérations visibles sur plusieurs vitraux anciens.

Un diagnostic détaillé a été réalisé par M. Dewerd, architecte du patrimoine mandaté pour cette mission. Ses conclusions confirment la nécessité d'intervenir rapidement, avec pour première étape la sécurisation de l'édifice. L'étude technique a été présentée lors d'une réunion organisée en mairie, en présence de l'architecte, d'élus municipaux et de représentants de l'équipe paroissiale.

Cette rencontre a permis d'éclaircir les principaux enjeux du projet et d'échanger concrètement sur les étapes à venir du chantier.

À l'issue de cette réunion et avec l'accord unanime des élus présents, le lancement de la première phase du projet a été validé, centrée sur la mise en sécurité de l'édifice.

Cette intervention d'urgence portera en priorité sur la sécurisation du clocher, avec l'installation d'un filet de protection pour prévenir les chutes de matériaux, ainsi que des réparations ciblées sur les maçonneries les plus fragilisées.

Le coût estimatif de cette première étape est de 35 473 € HT.

Ces travaux de sécurisation devraient être engagés d'ici Juillet, afin de répondre sans tarder aux enjeux de sécurité publique.

Dans un second temps, un ambitieux programme de restauration globale pourrait être engagé si le prochain conseil municipal l'estime nécessaire. Ce chantier, qui s'étalerait sur plusieurs années afin de préserver l'équilibre financier de la commune, viserait à redonner à l'église Saint-Hilaire toute sa solidité et son éclat patrimonial.

Il comprendrait notamment :

- La réhabilitation complète du clocher et des pignons,
- La reprise des charpentes et le remplacement des couvertures,
- La restauration des vitraux historiques,
- Et la mise en conformité des dispositifs de sécurité.

Le coût total prévisionnel de l'ensemble du chantier est estimé à 1,85 million d'euros hors taxes. Cette estimation repose sur les prix actuels des matériaux, qui pourront évoluer en fonction de la date de lancement des appels d'offres et des imprévus techniques que seule la phase de travaux pourra révéler.

Le Parcours du Coeur 2025

Ce dimanche 18 mai une centaine de personnes a participé au parcours du cœur organisé par le comité des fêtes.

Au départ de l'école, 2 parcours autour de Tincques étaient proposés aux marcheurs (6 ou 10 km). Cette année, les randonneurs étaient répartis en groupe de 20 personnes encadrés par deux animateurs bénévoles du club de marche "Les Randonneurs de l'Atrébatie".

Un porte clé de la fédération française de cardiologie a été remis à chaque participant pour sensibiliser à la prévention contre les maladies cardiovasculaire.



Dans le cadre du partenariat avec la commune reconnue village ambassadeur du don d'organes depuis 2021, Antoine Sénéchal du collectif Greffes+ était présent pour une action de sensibilisation à cette noble cause.

Cette manifestation s'est déroulée dans une ambiance conviviale et sous une météo clémente.

Élection municipale 2026

Élections municipales 2026 : ce qui change pour notre commune

Fin du panachage
on ne pourra plus modifier les bulletins (rayer ou ajouter des noms)

Obligation de parité
les listes devront alterner femmes et hommes

Scrutin de liste
on vote désormais pour une liste complète

Désormais, on vote uniquement pour des listes complètes. Le panachage (ajout ou suppression de noms) n'est plus autorisé.

Une loi votée en avril 2025 a modifié le mode d'élection pour les communes de moins de 1 000 habitants et devront se conformer à un nouveau cadre électoral.

Voici les principales évolutions à retenir :

- **Fin du panachage** : on ne pourra plus modifier les bulletins (rayer ou ajouter des noms). Tout bulletin rayé ou modifié sera considéré comme nul
- **Obligation de parité** : les listes devront alterner femmes et hommes.
- **Scrutin de liste** : Fin des candidatures individuelles, on vote désormais pour une liste complète.

À vos agendas !

Dimanche 13 Juillet
(voir Page 4)

Festivités du 14 Juillet organisées par le comité des Fêtes

Les Diplômés de l'année !



Lors des festivités du 14 juillet, les jeunes diplômés de Tincques seront mis à l'honneur pour leur réussite aux examens suivants : CAP, BEP, BAC, BTS licence, diplômes professionnels ou supérieurs.

Dès la connaissance des résultats, les personnes concernées sont invitées à déposer leurs coordonnées et le duplicata du diplôme dans la boîte aux lettres de la mairie **au plus tard le 10 juillet au soir.**

Les lauréats devront être présents **le dimanche 13 juillet à 19h00 dans la salle polyvalente** pour recevoir une carte cadeau.

Tennis de table, un podium aux nationaux

Les 24 et 25 mai, se tenaient les championnats nationaux Ufolep à Guéret dans la Creuse.

Le club de Tincques était représenté par nos 2 jeunes, Paul Antoine Daux et Baptiste Leclerc qui avaient préalablement franchi les sélections départementales et régionales.

À l'issue d'un brillant parcours en double en éliminant des joueurs chevronnés, notre duo s'adjuge un podium en prenant la 3ème place.

Ces résultats viennent clôturer une brillante saison et un travail sérieux aux entraînements.



Le Budget Prévisionnel 2025

Les Données Communales

Dans sa séance du 14 avril 2025, le conseil municipal a voté le maintien des taux d'imposition qui n'ont pas bougé depuis le début du mandat.

- Foncier bâti = 39,03 %
- Foncier non bâti = 39,83 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) = 12,55 %

Le budget voté à l'unanimité s'équilibre cette année à 2 551 967,71 € proportionnellement réparti dans les sections fonctionnement et investissement de la façon suivante (voir diagramme)

Le point sur la dette : 4 prêts bancaires sont en cours, le montant des indemnités de remboursement pour 2025 est de 79 601 €. À noter que celui contracté en 2010 pour les travaux de réaménagement de l'ancien bureau de Poste s'achèvera en septembre prochain.

Les Données Intercommunales (CCCA)

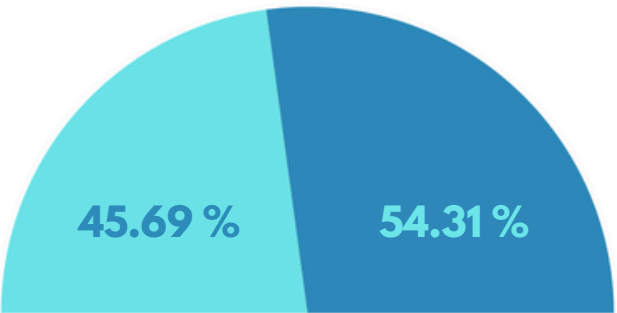
En matière d'assainissement collectif, Il est constaté de manière générale sur la CCCA, une baisse des consommations des foyers.

À Tincques, la consommation annuelle moyenne constatée en 2024 était de 66m3/abonnés pour 325 abonnés facturés.

La norme était plutôt de 80m3/abonnés les années antérieures. Chaque année, la commune contribue au financement du service, soit 59 000€ pour 2025

FONCTIONNEMENT
1 166 059.70 €

INVESTISSEMENT
1 385 908.01 €



TOTAL : 2 551 967.71 €

Néanmoins des ajustements sont nécessaires, notamment l'augmentation de la part fixe qui passera de 60€ à 70€/an et l'augmentation de la part variable qui passera de 3,60€/m3 à 3,78€/m3.

Par contre, ces augmentations seront indolores pour l'abonné, en raison de la diminution de la taxe AEAP de 0,18€/m3.

À noter que les habitants de Béthencourt ont reçu par courrier l'autorisation de branchement de leur habitation au réseau.

Ils peuvent ainsi commencer les travaux et solliciter la subvention auprès de la CCCA.

S'agissant de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) elle reste à 20.03 %

Les principales dépenses prévues cette année

1/ Aménagement de sécurité au niveau de l'intersection rue de Chelers et rue des Moulins.

Ces travaux estimés à 140 000€ ne seront réalisés qu'à la condition de l'accord de subvention Osmoc sollicitée auprès du département.

2/ Réfection des trottoirs et borduration à Tincquette (rues de la paturelle et Baptiste Poulain)

L'entreprise SNPC réalisera les travaux courant septembre (66 764€ ttc). Concernant les autres rues du hameau, une réflexion est en cours pour l'enfouissement préalable des réseaux (électrique et téléphonique)

3/ Grillage de sécurité à l'école

Afin de sécuriser l'enceinte de l'école et protéger les accès, un grillage rigide sera installé cet été par l'entreprise Les Portails des Hauts de France (devis 6 500€ ttc).

4/ Réfection chemins communaux

Les parties communales des chemins du Trachinois et du Fonds de Penin seront réhabilités par l'entreprise Balestra (devis 25 243€)

5/ Éclairage public RD 939

Des nouveaux candélabres seront installés au niveau de l'accès à la maison médicale et la pharmacie situés sur le domaine public ainsi qu'à l'intersection du salon funéraire. L'entreprise ACCART assurera les travaux (devis 21 894€)

6/ remplacement d'un poteau incendie rue des Moulins

(devis Balestra 4222€)

7/ réhabilitation de la tribune au stade Maurice Théret

(devis Jérémy Pétain 19886€)

8/ travaux de réhabilitation de l'appartement T2 situé au 20 rue principale avant mise en location

travaux d'électricité après remplacement du compteur, installation d'une cabine douche, remplacement des radiateurs électriques et de l'électroménager, peinture totale du logement, cumul des devis = 16 253€

